Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260928-2026_09_005-DE

DEPARTEMENT

des COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE de LE FOEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
Membres en exercice : 15
Date de la convocation : 21/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre 2026 à 18h30, le Conseil Municipal de Le Foeil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PRIDO Pascal, Maire.

Présents : BRETON Françoise, COSQUER Philippe, JACQ David, LECOEUR Isabelle, LE BARS Jeanine, LE GAL Virginie, LE GALL Ghislaine, LE JEAN Catherine, LE VAILLANT Ludovic, Stéphane PEPION, PRIDO Pascal, ROUSSEAU Philippe,
Absents : BRIATTE Audrey, KERHARDY Jean-Philippe, Damien LAPORTE,
Pouvoir : 1 pouvoir donné à Mme BRETON Françoise par Mme BRIATTE Audrey
Secrétaire de séance : LECOEUR Isabelle

DELIBERATION

2026-09-05

ESPACE JEUNES : FIXATION DE LA PARTICIPATIONS FINANCIERES DES FAMILLES POUR LA SORTIE DU PARC ASTERIX

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu le projet éducatif et le règlement intérieur de l'Espace Jeunes ;
Considérant que l'Espace Jeunes municipal propose régulièrement, des activités extérieures, des sorties culturelles, sportives et de loisirs à destination des adolescents du territoire ;
Considérant qu'il est nécessaire de favoriser la mixité sociale, de maintenir le dynamisme de la structure, tout en maitrisant les dépenses publiques et en responsabilisant les usagers, il convient de solliciter une participation financière de la part des familles pour certaines sorties spécifiques ;
Considérant le travail mené par la Commission Jeunesse sur la sortie du Parc Astérix et la mise en place de tarifs en date du 9 mars 2026 ;
Considérant la facture F260009486pour le parc Astérix d'un montant de 2 450€ ;
Considérant la facture N°12607029 -Transport Le Vacon pour un montant total de 2 174.81€ ;
Considérant la nécessité de fixer par délibération les tarifs demandés aux usagers pour la sortie au Parc Astérix prévue le 4 juillet 2026 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260928-2026_09_005-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par :
Voix pour 13 **Voix contre 0** **Abstentions 0**

APPROUVE les modalités de participation financière des familles pour le Parc Astérix telles que présentées ci-dessous :

Adhérents	Montant annuel	
Familles DE LE FOEIL/LE LESLAY	**30€/enfant**	Pas de proratisation effectuée
Familles hors commune	**50€/enfant**	

PRECISE que les recettes correspondantes seront perçues par la trésorerie suite à l'émission d'un titre auprès des familles,

CHARGE Monsieur Le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
PRIDO Pascal

La Secrétaire
LECOEUR Isabelle